

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi quinze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

Etaient présents : Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Pierre HOUDEBINE, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUEZ, **Adjoint au Maire**, Isabelle HAMEL, Régine LANGLOIS, Antony FERREIRA, Nadine BOURRON, Eric FAIVRE, Jean-Claude ANGLO, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Annie CHAUVIERE, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Stéphane SYLVAIN à Yves THOREAU
Guillaume LAVOREL à Régine LANGLOIS
Philippe SALLE à Georges MARTINS
Pascale CETLIN à Nathalie GUESDON

Absentes excusées : Nathalie PRYJDA, Françoise PIGAL

A été élue secrétaire de séance : Pascale PARRINELLO

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elle concerne la décision :

N°12/03/2021 – Erreur matérielle (Décision CCAS) ;

N°13/03/2021 – Marché d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants à Mandres-les-Roses ;

N°14/04/2021 – Contrat de suivi de progiciels ;

N°15/01/2021 – Adhésion à la mission de remplacement du CIG ;

N°16/01/2021 – Convention d'utilisation du site et des équipements du Centre Technique et Sportif de Tir à l'Arc. Deux séances d'initiation au tir à l'arc pour les jeunes du Club Jeunes prévues le 8 juillet 2021 ;

N°17/05/2021 – Contrat de cession avec la compagnie H.M.G pour une représentation du spectacle 3D, le 4 juillet 2021.

I – ADMINISTRATION GENERALE

2. CAISSE DES ECOLES – ELECTION DES MEMBRES DU COMITE

Le Conseil municipal dit que le nombre de représentants du Conseil municipal au Conseil administration de la Caisse des écoles est fixé à 8.

Sont élus en qualité d'administrateurs du Conseil municipal au sein de la Caisse des écoles :

Régine LANGLOIS, Jacqueline SAUNIER, Pascales PARRINELLO, Jean-François GRAMPEIX, Jean-Claude ANGLO, Stéphane DEYSINE, Georges MARTINS et Cécile SABATIER

Unanimité

3. MOTION CONCERNANT LA MISE A JOUR DU PPBE D'ORLY 2018-2023

Le Conseil municipal **S'oppose** en l'état au projet de PPBE soumis pour avis à la Commission consultative de l'Environnement d'Orly ;

Appelle à la réalisation d'un PPBE ambitieux, qui réponde réellement aux besoins, construit sur la base d'une concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux du territoire ;

Regrette la volonté de l'Etat de faire supporter par la population et les territoires, pourtant première victimes des nuisances, l'ensemble des mesures les plus contraignantes proposées dans le document;

Demande le retrait de la proposition P2 concernant l'étude sur le rétablissement de la zone C et l'instauration d'une zone D dans le PEB d'Orly et de la proposition P3 concernant la modification juridique éventuelle pour la mise en oeuvre du rétablissement de la zone C et l'instauration d'une zone D dans le PEB d'Orly ;

Demande la réalisation d'une étude indépendante de l'impact des nuisances sonores et de la qualité air sur le territoire qui devrait prendre en compte l'effet des mesures proposées sur les périodes de nuit et de jour

Demande que les données des cartes de bruit du projet de PPBE 2018-2023, dont l'année de référence est 2016, soient traduites en tableaux permettant d'identifier l'impact des nuisances par commune et par département pour les populations impactées, logements, surfaces, et établissements de santé et d'enseignement, et puisse faire l'objet d'un comparatif entre les divers exercices de PPBE et de vision à l'horizon 2025;

Demande que les mesures proposées pour le prochain PPBE soient réellement ambitieuses et assorties d'une estimation précise des impacts.

Demande notamment à l'Etat d'examiner les mesures suivantes : la mise en place d'une modulation de la redevance d'atterrissage en fonction du niveau d'émission sonore et de gaz à effet des serres des appareils afin d'inciter au développement et à l'utilisation d'aéronefs plus performants, l'adoption de procédures de décollage et de prise d'altitude rapide ou d'atterrissage en descente continue, l'extension du couvre-feu applicable aux opérations sur la plateforme aéroportuaire;

Demande à l'Etat de garantir le maintien du montant des aides visant à financer l'aide à l'insonorisation des riverains au même niveau que celui initialement estimé afin de compenser l'impact lié à la crise sanitaire ;

Demande à l'Etat d'intégrer les mesures de lutte contre les nuisances sonores aux critères de conditionnalité des aides publiques en faveur des entreprises du secteur aérien ;

Appelle à la construction d'une gare TGV à Orly afin d'assurer l'intermodalité suite à la décision du gouvernement de supprimer les vols domestiques dont le trajet peut se faire en train en moins de 2h30 ;

Demande à ce que les enjeux liés à l'exposition au bruit et à la qualité de l'air soient intégrés dans le cadre des engagements du PPA d'Orly ;

Invite l'Etat à travailler dès à présent sur le PPBE de 4ème échéance pour aboutir à un document co-construit avec les acteurs du territoire.

Unanimité

4. MOTION S'OPPOSANT AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MAISON D'ARRÊT A NOISEAU

Le Conseil municipal s'oppose au projet d'implantation d'une Maison d'arrêt à Noiseau

Unanimité

5. SAF 94 – ACCEPTATION DE L'ADHESION DE LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE

Le Conseil municipal décide d'accepter la demande d'adhésion de la Ville d'Ablon-sur-Seine au SAF 94.

Unanimité

6. SAF 94 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Le Conseil municipal décide d'adopter les modifications apportées aux statuts du syndicat tels qu'annexés à la délibération.

Unanimité

II – RH

7. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal décide de créer au sein de la commune, à compter du 1er juillet 2021 :

- un poste d'attaché principal au sein des services population ;
- un poste d'attaché principal au sein de la Direction Générale ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe aux services techniques ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au sein du service population.

Unanimité

III- FINANCES

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RENOVATION DE LA HALLE

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'opération de rénovation de la Halle, place des Tours Grises.

Précise qu'au titre de la DSIL, les projets peuvent être subventionnés au minimum à 20% du coût prévisionnel H.T soit un montant minimum de 64 284€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la part du montant des travaux non subventionnés.

Unanimité

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DE LA FERME DE MONSIEUR

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'opération de rénovation de la chaufferie de la Ferme de Monsieur.

Précise qu'au titre de la DSIL, les projets peuvent être subventionnés au minimum à 20% du coût prévisionnel H.T soit un montant minimum de 47 098€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la part du montant des travaux non subventionnés.

Unanimité

10. DEMANDE DE SUBVENTION FIM : COMBLES ET MENUISERIES DE LA FERME DE MONSIEUR

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention au fonds d'investissement métropolitain pour l'opération d'isolation des combles et remplacement des menuiseries de la Ferme de Monsieur.

Précise qu'au titre du FIM, les projets peuvent être subventionnés au maximum à 50% du coût prévisionnel hors taxes soit un maximum de 189 364€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 50% et le taux réellement attribué au titre du fonds

Unanimité

11. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION D'ILE-DE-FRANCE : COMBLES ET MENUISERIES DE LA FERME DE MONSIEUR

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention à la Région Ile de France pour l'opération d'isolation des combles et remplacement des menuiseries de la Ferme de Monsieur.

Précise que les projets peuvent être subventionnés au maximum à 50% du coût prévisionnel hors taxes soit un maximum de 189 364€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres :

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 50% et le taux réellement attribué au titre du fonds

Unanimité

12. DEMANDE DU SUBVENTION DRAC : RESTAURATION DE LA FERME DE MONSIEUR

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention à la DRAC pour l'opération de restauration de la Ferme de Monsieur.

Précise que le projet de restauration de la Ferme de Monsieur s'élève à un coût prévisionnel de 692 500€ hors taxes dont 65 000€ d'études.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres la part du montant des travaux non subventionnés.

Unanimité

13. DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021

Le Conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget de la commune pour l'exercice 2021 telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
6188	5 055,00	6419	6 000,00
6251	1 000,00		5 889,00
6574	5 000,00	7318	-834,00
739223	-30 380,00	7411	
739115	30 380,00		
Total	11 055,00	Total	11 055,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
2128	17 000,00	001	-17 000,00
Total	17 000,00	Total	-17 000,00

Unanimité

IV – ASSOCIATIONS

14. ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DU PLATEAU BRIARD ET L'ASSOCIATION LA RUE

Le Conseil municipal décide d'adopter les termes de la convention avec l'association LA RUE.

Décide d'attribuer une subvention à l'association ci-après désignée :

	2021
LA RUE	1€ par habitant

Le montant alloué pour la Subvention de Fonctionnement 2021 pour cette association est de 4814€.

Unanimité

15. ATTRIBUTION SUBVENTION PROJET 2021 – ASSOCIATION INFINI D’ARTS

Le Conseil municipal décide d’attribuer une subvention Projet 2021 à l’association ci-après désignée :

ASSOCIATIONS CULTURE

	Subvention 2021
INFINI D’ARTS	1000 €

Le montant alloué pour la subvention Projet 2021 pour cette association est de 1000€.

Unanimité

16. ATTRIBUTION SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2021 – ASSOCIATION FAUNE ALFORT

Le Conseil municipal décide d’attribuer une subvention de fonctionnement 2021 à l’association ci-après désignée :

ASSOCIATIONS

	Subvention 2021
Faune Alfort	1000 €

Le montant alloué pour la subvention de fonctionnement 2021 pour cette association est de 1000€.

Unanimité

V - ENFANCE

17. TARIFICATIONS COMMUNALES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 – ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRE

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des activités péri et extrascolaires

Restauration scolaire

QUOTIENT	Tranches de revenus	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2020/2021 PAI	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022 PAI
A	De 0€ à 363,15 €	2,01€	1,27€	2,01€	1,27€
B	De 363,16 € à 556,84 €	2,54€	1,59€	2,54€	1,59€

C	De 556,85 € à 740 €	3,14€	1,99€	3,14€	1,99€
D	De 740,01 € à 929,48 €	3,70€	2,32€	3,70€	2,32€
E	De 929,49 € à 1 121,05 €	4,06€	2,55€	4,06€	2,55€
F	De 1 121,06 € à 1 294,74 €	4,30€	2,70€	4,30€	2,70€
G	De 1 294,75 € à plus	4,57€	2,88€	4,57€	2,88€
Hors commune		5,10€	3,20€	5,10€	3,20€

Accueils de loisirs journée

QUOTIENT	Tranches de revenus	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2020/2021 PAI	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022 PAI
A	De 0€ à 363,15 €	5,93€	3,13€	5,93€	3,13€
B	De 363,16 € à 556,84 €	6,72€	3,60€	6,72€	3,60€
C	De 556,85 € à 740 €	9,25€	5,22€	9,25€	5,22€
D	De 740,01 € à 929,48 €	11,71€	6,74€	11,71€	6,74€
E	De 929,49 € à 1 121,05 €	13,65€	7,95€	13,65€	7,95€
F	De 1 121,06 € à 1 294,74 €	15,74€	9,27€	15,74€	9,27€
G	De 1 294,75 € à plus	16,75€	9,91€	16,75€	9,91€
Hors commune		23,54€	18,49€	23,54€	18,49€

Accueil de loisirs demi-journée avec repas

QUOTIENT	Tranches de revenus	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2020/2021 PAI	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022 PAI
A	De 0€ à 363,15 €	3,96€	2,49€	3,96€	2,49€
B	De 363,16 € à 556,84 €	4,62€	2,92€	4,62€	2,92€
C	De 556,85 € à 740 €	6,21€	3,90€	6,21€	3,90€
D	De 740,01 € à 929,48 €	7,70€	4,84€	7,70€	4,84€
E	De 929,49 € à 1 121,05 €	8,88€	5,57€	8,88€	5,57€
F	De 1 121,06 € à 1 294,74 €	10,03€	6,30€	10,03€	6,30€
G	De 1 294,75 € à plus	10,67€	6,70€	10,67€	6,70€
Hors commune		15,69€	10,65€	15,69€	10,65€

Accueils périscolaires

	Tarifs 2020/2021		Tarifs 2021/2022	
		PAI		PAI
Accueils pré-scolaires	0,99€		0,99€	
Accueils post-scolaires	2,95€	1,90€	2,95€	1,90€
Accueils post-études	0,99€		0,99€	

Décide de maintenir le tarif post Activités Pédagogiques Complémentaires de 1,48€ par séance et par enfant.

Décide de maintenir le tarif des études surveillées à 2,39€ par séance d'1h30 et par élève.

Décide d'appliquer pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs journée et demi-journée le tarif maximum aux enfants domiciliés hors commune.

Décide d'appliquer pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs journée et demi-journée le tarif de la tranche B pour les enfants du personnel communal.

Décide d'appliquer pour la restauration scolaire le tarif de la tranche B pour les emplois aidés.

Décide d'appliquer pour la restauration scolaire le tarif de la tranche C au personnel communal et aux personnes en stage au sein des services municipaux.

D'appliquer pour la restauration scolaire le tarif de la tranche G pour les enseignants de la commune.

Dit que pour les enfants du personnel communal, les tarifs appliqués pour les accueils périscolaires sont calculés pour la moitié des tarifs initiaux.

Unanimité

18. CONVENTION PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE MANDRES-LES-ROSES

Le Conseil municipal décide d'approuver les conventions de prestation de service accueil de loisirs accueil adolescents et bonus territoire « Ctg » n°134434, accueil de loisirs extrascolaire n° 128993, accueil de loisirs périscolaire n°128995 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Mandres-les-Roses pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.

Autorise le maire à signer lesdites conventions entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Unanimité

VI - URBANISME

19. DENOMINATION AIRE DE JEUX PARCELLE AK381

Le Conseil municipal décide de valider le nom de la future aire de jeux « L'ARBRE AUX CABANES »

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Unanimité

20. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES - PDIPR

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur l'inscription du nouvel itinéraire intitulé « PR de la Tégéval » au PDIPR.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 15 juin 2021 à 22h30.

Mandres-les-Roses, le 21 juin 2021

Le Maire

Yves THOREAU

